

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2017/n° 30/7.1/15.06/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	24

Date de la convocation : 01-06-2017

Date de l'affichage : 08-06-2015

OBJET :

**COMMUNE -BUDGET PRINCIPAL
COMPTE de GESTION 2016**

SEANCE DU 15 JUI 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le QUINZE JUI 2017 à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Noémie CLAUDEL, Adjointe au Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. TRULLET à J. SOLEYROL

G. BER à A. BONNET

P. MAUMEJEAN à JC CAMPOS

Absents : O. BERTRAND, N. THEODOSE, C. BONATO, F. LABARUSSIAS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : A. FOUREL

Rapporteur : J. SOLEYROL

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. STATUANT sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité

Pour : 20. Abstentions : 4 : H. THELENE – R. BOUTEILLER – A. BONNET (pro. C. BONATO)

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19-06-2017
- date d'affichage : 19-06-2017